



PREFET DE L'ARDECHE

Cabinet du Préfet
Service des Sécurités
Bureau Interministériel de Protection Civile
pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr
Standard : Tél 04 75 66 50 00 – Fax 04 75 64 03 39

BORDEREAU D'ENVOI

BUREAU INTERMINISTERIEL DE PROTECTION CIVILE

DATE ET HEURE DE REMISE : _23/_02/2021 à _14H_30

DESTINATAIRES :

Pour attribution : GGD- DDSP – DDT- DDCSPP - DSDEN - Direction départementale de l'enseignement catholique (DDEC) - Conseil Départemental, Maires des communes du (des) bassin(s) concerné(s) – BRECI (Bureau Communication préfecture)

Pour information : Sous-préfectures-SDIS –ATMO

OBJET : POLLUTION ATMOSPHERIQUE
PROCEDURE « INFORMATION-RECOMMANDATION »

P.J. : Communiqué du _23_/02/2021 à 13h30_. (consultable sur <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/pollutions>)

REFERENCE : Arrêté préfectoral N°07-2020-01-22 009 du 22 janvier 2020

Le niveau « information et recommandation » du dispositif inter-préfectoral relatif à la pollution atmosphérique est activé dans les zones de la Vallée du Rhône et Ouest Ardèche pour le polluant PM10, au minimum pour les prochaines 24 heures.

→Les services suivants sont chargés de rediffuser le communiqué joint :

- **Maires** : à la population et aux établissements de leur commune (crèches, halte-garderie publiques et privées, écoles maternelles publiques et privées, centres aérés, centres de loisirs ou de vacances recevant des enfants, etc.),
- **Conseil Départemental** : aux services de PMI et au service gestionnaire du réseau routier départemental,
- **GGD07 et DDSP** : à la Région de Gendarmerie et DZCRS
- **DDCSPP** : aux associations et clubs sportifs,
- **DSDEN et DDEC** : aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et universitaire et Rectorat,
- **DT ARS** : aux établissements de soins recevant des personnes sensibles, insuffisants respiratoires,
- **BRECI-BUREAU COMMUNICATION PREFECTURE** : aux médias et sur le site de la préfecture.

Vous êtes invités à signaler au BIPC pendant les heures ouvrées et, en dehors, au permanent de gestion de l'évènement (via le standard de la Préfecture), tout incident ou difficulté lié à cette pollution.

Vous serez tenus informés en cas d'évolution du dispositif (levée ou passage au niveau « alerte »).

Pour le Préfet,
Le chef de Bureau Interministériel de Protection Civile

Signé: Didier ROCHE